



# MERCREDIS DE NEIGE PAYS DE GEX

## Saison 2012

### Fiche d'inscription

(1 fiche par famille)

<b>Enfant(s) à inscrire :</b>				
<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Date de naissance</b>	<b>Niveau acquis</b>	<b>Montant de l'inscription (voir tarifs)</b>
<b>Montant total à payer :</b>				
<b>Adresse domicile :</b>			<b>Les enfants prendront le car à :</b>	
			<input type="checkbox"/> Cessy <input type="checkbox"/> Divonne	
<b>Tél. domicile :</b>			<input type="checkbox"/> Gex <input type="checkbox"/> Versonnex	
<b>Portable père :</b>		<b>Portable mère :</b>		
<b>Tél. bureau père :</b>		<b>Tél. bureau mère :</b>		
<b>E-mail principal :</b>		<b>Autre e-mail :</b>		
<b>Signature :</b>				

En signant l'inscription, je suis informé que les Mercredis de Neige, dans le cadre des reportages photographiques des sorties, procèdent à la publication de ces photos sur le site Internet, et dans les publications éventuelles de l'association.

#### Pièces à fournir pour chaque enfant :

- Charte des Mercredis de Neige \* signée par l'enfant et par ses parents.
- Assurance accidents :  
*Pour les nouveaux inscrits seulement :*
  - 2 exemplaires du bulletin d'inscription à la Mutuelle Accidents \* : **remplir les 3 cadres surlignés en vert.**
  - Si vous souscrivez l'option 3, joindre un chèque de 21,70 € à l'ordre de l'APAC.  
Pour plus de détails, voir la notice d'information de la Mutuelle Accidents \*.*Pour les enfants déjà inscrits l'année dernière :*
  - Il vous faudra signer la demande de renouvellement de licence UFOLEP que nous tiendrons à votre disposition lors des permanences d'inscription.
- Certificat médical de « non contre-indication à la pratique du ski », daté de moins de 3 mois.
- 1 photo d'identité au dos de laquelle sont inscrits les nom et prénom de l'enfant.
- 1 enveloppe par famille, timbrée et libellée à vos nom et adresse.
- Si vous souhaitez que votre enfant soit hospitalisé en Suisse en cas d'accident, attestation de prise en charge de votre assurance.
- Photocopie du carnet ESF ou autre titre obtenu validant le niveau de l'enfant.
- Règlement de l'inscription en espèces ou en chèque établi à l'ordre des *Mercredis de Neige Pays de Gex*.
- Chèque séparé de 10 €, en caution de la chasuble à restituer en fin de saison.

\* Vous pouvez imprimer ces documents directement depuis le site Internet [www.mercredisdeneige.fr/inscription.htm](http://www.mercredisdeneige.fr/inscription.htm).

Le dossier d'inscription complet devra être remis lors des permanences d'inscription ou par courrier au *Secrétariat des Mercredis de Neige*, 119 Rue de la Rocaille, 01170 CESSY **au plus tard le 25 novembre 2011**. Vous pouvez également transmettre vos informations de préinscription par e-mail à [inscription@mercredisdeneige.fr](mailto:inscription@mercredisdeneige.fr). Dans tous les cas, l'inscription ne sera effective qu'à réception du dossier complet, **dans la limite des places disponibles conditionné par le nombre d'encadrants bénévoles.**